



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du patrimoine

Question écrite n° 49398

Texte de la question

M. Edouard Landrain interroge M. le ministre de la culture dans le cadre de la politique du patrimoine sur la conservation des objets trouvés en mer. De nombreux objets (en particulier des canons) trouvés sur nos côtes sont quelquefois traités, localement, par des amateurs, certes « éclairés ». Souvent ces ateliers sont eux-mêmes subventionnés par les collectivités territoriales. Il existe des laboratoires officiels (Arc-Antique à Nantes en est un bon exemple, subventionné par les collectivités territoriales et par l'Etat) qui présentent des garanties de sérieux indéniable. Certes il faut garder aux amateurs éclairés la possibilité de s'adonner à leur passion (leur qualité est souvent reconnue) mais il faut également être attentif à la bonne conservation scientifique des objets trouvés en mer. Il aimerait savoir la position du ministère de la culture sur la nécessaire coordination entre ces centres locaux non officiels et les laboratoires reconnus par l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Landrain Édouard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49398

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1277